



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de gestion des personnels de direction DPA 3

Rectorat de la région académique
Normandie

Site de Caen
Catherine SATIS
Tél. 02 31 30 16 39
Mél. dpa3-caen@ac-normandie.fr
168 rue Caponière
BP 46184
14061 Caen

Site de Rouen
Bénédicte BERLINGEN
Tél. 02 32 08 92 65
Mél. dpa3-rouen@ac-normandie.fr
25, rue de Fontenelle
76037 Rouen Cedex1

Note de service publiée sur l'intranet

Objet : Mobilité 2022 des personnels de direction – Mouvement général et mouvement spécifique pour les établissements REP+, ERPD et EREA

Références :

- Note ministérielle MEND2122937N du 20/08/2021 parue au BO n°35 du 23/09/2021
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 13/11/2020 publiées au BO spécial n°10 du 16 novembre 2020 (page 62 à 69 de la version téléchargeable).

Les candidats à la mobilité sont invités à une lecture attentive de la note ministérielle, notamment en ce qui concerne le calendrier. La présente note rappelle quelques points essentiels de la procédure.

I - Procédure et calendrier

- Tout candidat à la mobilité est invité à solliciter le plus tôt possible un rendez-vous auprès du cabinet de l'IA-DASEN de son département afin de convenir d'un entretien d'évaluation prospective.
- La procédure de mobilité étant dématérialisée, le candidat doit impérativement se connecter à son Portail Agent, accessible depuis le portail ARENA, ouvert

du mardi 9 novembre au jeudi 2 décembre 2021

afin de consulter les postes vacants et susceptibles d'être vacants, formuler ses vœux, valider et éditer sa demande.

Tous les documents constitutifs du dossier devront également être téléchargés dans le Portail Agent.

- Seules les participations au mouvement spécifique sur des postes REP+, EREA ou ERPD nécessitent la demande d'un dossier papier auprès du service gestionnaire (coordonnées en fin de note).

Division des personnels de l'administration

Caen, le 15 octobre 2021

Christine GAVINI

Rectrice de l'académie de Normandie,

à

Mesdames et Messieurs les personnels de direction

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs des services de l'éducation nationale du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime

II – Informations complémentaires

- Le respect du calendrier indiqué dans la note ministérielle est impératif, pour toutes les étapes de la mobilité, notamment concernant les périodes de modification de vœux :
 - o **du 8 au 17 février 2022** : 1^{ère} période supplémentaire de publication des postes vacants et d'ajout-retrait des vœux dans le Portail Agent
 - o **8 avril 2022** : résultat 1^{ère} phase,
 - o **du 21 avril au 3 mai 2022** : 2^{ème} période supplémentaire de publication et de modification de vœux
 - o **2 juin 2022** : résultat phase 2,
 - o **du 10 au 14 juin 2022** : 3^{ème} période supplémentaire de publication et de modifications de vœux (seulement pour postes de chefs restés vacants)
 - o **8 juillet 2022** : résultat phase 3.
- Il appartient à chaque candidat de vérifier sur son Portail Agent les éléments matériels constituant le fondement de la demande de mobilité. En cas d'erreur constatée, le candidat devra la signaler avant le 17 décembre par courriel à l'adresse: pdir_signalement_mobilite@education.gouv.fr.
- Le compte-rendu d'entretien professionnel, joint au dossier, permet d'apprécier le niveau de compétence des candidats. Les personnels appartenant au dispositif d'évaluation 2019-2022 bénéficieront d'un entretien professionnel anticipé concomitamment à l'évaluation prospective.
- Les candidats trouveront dans les Lignes Directrices de Gestion ministérielles, citées en référence, toutes les précisions relatives notamment à :
 - o La constitution du dossier de mobilité et la formulation des vœux. Les candidats doivent être particulièrement vigilants dans la saisie de leurs vœux et leur hiérarchisation : choix géographique, type de fonction, type établissement, logement...
 - o L'obligation de mobilité et l'obligation de stabilité
 - o Les situations particulières et priorités légales, avec la liste des justificatifs à fournir
 - o Le mouvement spécifique REP+, ERPD, EREA
- Dès validation, et au plus tard le 2 décembre, les candidats devront adresser l'édition de leur demande de mobilité (sans les pièces jointes) par mail à l'IA-DASEN de leur département.

III - Spécificité du mouvement dans les collèges REP+, EREA et ERPD

- Il s'agit d'un recrutement sur profil, distinct du mouvement général et prioritaire sur celui-ci.
- Les postes seront visibles sur le Portail Agent mais les vœux ne peuvent être formulés que par l'intermédiaire d'un dossier de candidature papier à demander auprès du service gestionnaire.
- Le calendrier indiqué sur la note ministérielle est impératif, notamment pour le retour des dossiers au service gestionnaire au plus tard le 15 décembre 2021.

Je vous rappelle que mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Personnels de direction : départements de l'EURE et de la SEINE-MARITIME	Personnels de direction : départements du CALVADOS, de la MANCHE et de l'ORNE
dpa3-rouen@ac-normandie.fr	dpa3-caen@ac-normandie.fr
Bénédicte BERLINGEN : 02 32 08 32 65 Charlotte CALON : 02 32 08 92 67 Horia DJOUBRI : 02 32 08 92 68	Catherine SATIS : 02 31 30 16 39 Séverine MARIE : 02 31 30 17 69 Nathalie FRANCO : 02 31 30 17 73

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie de Normandie

signé

Philippe DIAZ